

Laure PIETRI

Géomètre-Expert
Ingénieur ESTP
Ecole Spéciale des Travaux Publics
Expert près la Cour d'Appel de Nîmes



Vincent BALP

Géomètre-Expert
Diplômé Par Le Gouvernement
Institut de Topométrie CNAM
Expert près la Cour administrative d'appel de Toulouse
Expert près la Cour d'Appel de Nîmes

ACTE FONCIER
N° dossier : 21200N-103

GÉOFONCIER : www.geofoncier.fr

Géoréférencement de l'acte en RGF 93, CC44 : classe 1

DESCRIPTIF DE PROPRIÉTÉ
NÎMES (30)

Section LR n° 186 et 187
Sis « Avenue du Languedoc »

Article 1 : Objet de l'opération

Je, soussigné,
Vincent BALP, Géomètre-Expert à NÎMES, inscrit au tableau du conseil régional de MONTPELLIER sous le numéro 04548, exerçant dans la SELARL RELIEF GE inscrite au tableau du conseil régional de MONTPELLIER sous le numéro 2010B200031, ai été chargé de procéder à l'établissement du descriptif concernant le tènement de propriété sis « Avenue du Languedoc » à NÎMES (30000) cadastré Commune de NÎMES Section LR n° 186 et 187.

Le présent descriptif est établi dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération (UAU n° 2024 – 05 – 029) du Conseil Municipal de Nîmes en date du 28 septembre 2024, validant le projet de cession du Site du Parc des Expositions correspondant au tènement de propriété désigné ci-dessus, au profit de la CCI GARD. L'assiette cédée correspond à l'assiette appartenant à la Ville de Nîmes affectée au parc des expositions. Les limites créées ci-après correspondent aux limites existantes de cette affectation.

Article 2 : Descriptif de la limite de propriété

Limite Est-Sud-Ouest-Nord avec la propriété communale riveraine cadastrée section LR n° 188 et non numérotée au plan cadastrale passant par les points 1 à 51 :

Cette limite est issue de la nouvelle division foncière réalisée par mes soins pour ce transfert de propriété.

La division foncière concerne le tènement de propriété initial cadastré commune de NÎMES :

Section LR n° 29-30-42-43-44-51-52-53-54-55-56-57-58-59-62-63-71-72-73-74-175-178 et Domaine Non Cadastéré (DNC) concernant la Ville de NÎMES

➤ Les nouveaux numéros cadastraux ont été créés suivant :

- le DA (Document d'Arpentage) n° 17925 J numéroté le 23 décembre 2024, en réquisition de réunion :
 - Réunion du tènement de propriété cité ci-dessus : section LR n° 185.
- le DA (Document d'Arpentage) n° 17926 E numéroté le 24 décembre 2024 en réquisition de division selon les énonciations d'un acte à publier :
 - Création sur le domaine non cadastré (DNC) : section LR n° 186
 - Division de la parcelle cadastrée section LR n° 185 : section LR n° 187 et 188.

Conformément à la volonté exprimée par le cédant,
les parcelles cadastrées section LR n° 186 et LR n° 187 sont destinées à être cédées au preneur,
la parcelle cadastrée section LR n° 188 est destinée à être conservée par le cédant.

➤ Définition et description de la nouvelle limite de propriété créée par la nouvelle division foncière :

La limite décrite comme étant issue de la présente division ne sera réelle et certaine que lorsqu'elle aura été définie, matérialisée et (ou) reconnue par ce descriptif destiné à être annexé à l'acte de transfert de propriété authentique correspondant.

Les repères nouveaux 16(borne OGE) - 17(borne OGE) - 30(marque peinture sur bordure) - 43(marque peinture sur bordure) ont été implantés,

les repères anciens 2(angle de mur) - 3(angle de mur) - 4(angle de mur) - 5(angle de mur) - 6(angle de mur) - 7(angle de mur) - 8(angle de poteau) - 9(angle de clôture) - 10(angle de clôture) - 11(angle de clôture) - 12(angle de clôture) - 13(angle de poteau) - 14(angle de poteau) - 15(angle de clôture) - 18(angle de bordure) - 19(angle de clôture) - 20(angle de clôture) - 21(angle de clôture) - 22(angle de clôture) - 23(angle de clôture) - 24(angle de clôture) - 25(angle de clôture) - 26(angle de clôture) - 27(angle de poteau) - 28(angle de poteau) - 29(angle de mur) - 31(angle de mur) - 32(angle de mur) - 33(angle de mur) - 34(angle de mur) - 35(angle de mur) - 36(angle de mur) - 37(angle de mur) - 38(angle de bordure) - 39(angle de bordure) - 40(angle de bordure) - 41(angle de bordure) - 42(angle de bordure) - 44(angle de clôture) - 45(angle de clôture) - 46(angle de clôture) - 47(angle de clôture) - 48(angle de clôture) - 49(angle de clôture) - 50(angle de clôture) - 51(angle de clôture) ont été reconnus,
le sommet 1(non matérialisé, dans le prolongement de l'alignement 50-51 de la clôture existante à 0.08m du point 51) a été défini.

La limite de domanialité objet du présent procès-verbal de délimitation est fixée suivant la ligne :

1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 1.

Nature des limites :

Entre les points 1 et 2, la clôture existante longeant la limite ne définit pas cette dernière, elle fait partie intégrante de la partie affectée au parc des expositions.

Entre les points 2-3-4-5-6 et 7, la limite est définie par les parements extérieurs Nord et Est du mur de clôture existant faisant partie intégrante de la partie affectée au parc des expositions.

Du point 7 au point 15, puis du point 18 au point 28, la limite est définie par la clôture et les poteaux soutenant les portails existants, l'ensemble faisant partie intégrante de la partie affectée au parc des expositions.

Entre les points 29 et 30, la limite est définie par le parement Nord de la bordure trottoir existante, celle-ci relevant de l'affectation contiguë.

Entre les points 30 et 31, la clôture existante à l'Ouest de la limite ne définit pas cette dernière, celle-ci relevant de l'affectation contiguë.

Du point 31 au point 34, puis du point 35 au point 38, la limite est définie par les parements extérieurs Est puis Nord du mur existant celui-ci relevant de l'affectation contiguë.

Entre les points 34 et 35, la limite est définie par le parement Est de la première marche d'escalier, celui-ci relevant de l'affectation contiguë.

Entre les points 38-39-40 et 41, puis 42 et 43, la limite est définie par le parement Ouest de la bordure béton existante, elle fait partie intégrante de la partie affectée au parc des expositions.

Du point 44 au point 1, la limite est définie par la clôture existante, elle fait partie intégrante de la partie affectée au parc des expositions.

Le plan du présent procès-verbal permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets définis ci-dessus.

Article 3 : Superficies

Contenance cadastrale de la propriété cadastrée section LR n° 186 destinée à être cédée : 69 ca

Contenance cadastrale de la propriété cadastrée section LR n° 187 destinée à être cédée : 02 ha 09 a 62 ca

Contenance cadastrale de la propriété cadastrée section LR n° 188 destinée à être conservée : 04 ha 41 a 22 ca

Soit une superficie totale du tènement de propriété destiné à être cédé : 21031 m²

Caractéristiques de la contenance cadastrale : (Cont.Cad)

La contenance cadastrale est généralement obtenue par mesures graphiques effectuées sur le plan cadastral. Cette contenance n'a qu'une valeur indicative, le cadastre n'étant pas un document à caractère juridique, mais fiscal, servant essentiellement au calcul de l'impôt.

Avis de la direction du cadastre 1984 : « La base originelle du cadastre est fiscale. On ne saurait lui demander des garanties juridiques qu'il n'a pas pour mission d'assurer, que ce soit sur la position réelle des limites ou sur la superficie des parcelles. »

Caractéristiques de la superficie réelle : (S)

La superficie réelle est obtenue par mesures prises sur le terrain et entre limites de propriété, c'est à dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales, par la procédure de la délimitation de la propriété des personnes publiques dans les autres cas. Seules les limites de propriété ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.

Caractéristiques de la superficie indicative : (S.ind)

La superficie indicative est obtenue par mesures prises sur le terrain et entre des éléments qui ne constituent pas des limites de propriété privée ou publique comme décrites ci-dessus.

Légende :

ATTENTION

Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

49

Numéro cadastral

Application fiscale brute issue du plan cadastral

Ancien numéro cadastral

LR 185

Ancien numéro issu de la réunion

LR 187

Nouveau numéro cadastral

Emprise cession au profit de la CCI Gard (S.totale = 21031 m²)

Emprise mappe au 200ème

Etat des lieux

Clôture légère axée sur supports

Mur, muret

Mur de soutènement

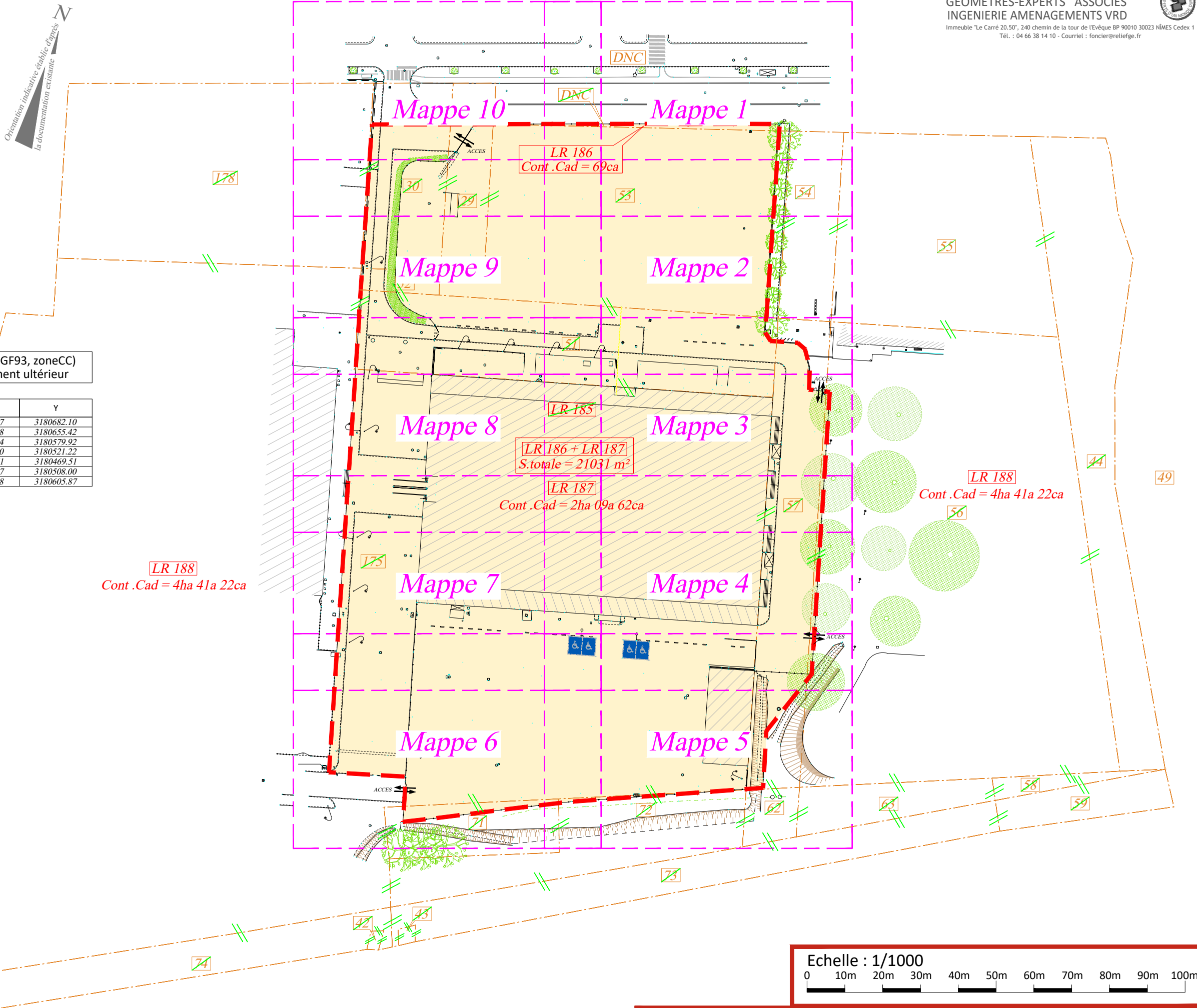
Bordure (trottoirs, bateaux,etc...)

Bâtiment

Talus

Tableau des coordonnées dans le système légal en vigueur (RGF93, zoneCC) destinées à définir les limites et permettre leur rétablissement ultérieur

Points de limite			Points d'appui		
MATRICULE	X	Y	MATRICULE	X	Y
1	1809814.45	3180675.66	123	1809818.17	3180682.10
2	1809826.79	3180621.71	294	1809708.48	3180655.42
3	1809828.75	3180620.05	400	1809721.24	3180579.92
4	1809835.77	3180621.65	555	1809734.80	3180521.22
5	1809838.07	3180620.61	652	1809746.71	3180469.51
6	1809840.66	3180616.39	754	1809843.87	3180508.00
7	1809842.22	3180610.68	992	1809833.68	3180605.87
8	1809846.69	3180611.50			
9	1809847.62	3180611.64			
10	1809850.92	3180597.56			
11	1809854.79	3180581.09			
12	1809857.48	3180569.37			
13	1809861.92	3180550.60			
14	1809862.87	3180546.50			
15	1809864.65	3180538.79			
16	1809857.53	3180520.96			
17	1809861.06	3180506.33			
18	1809856.95	3180504.75			
19	1809844.83	3180500.11			
20	1809835.22	3180496.43			
21	1809825.57	3180492.76			
22	1809813.62	3180488.18			
23	1809801.77	3180483.05			
24	1809792.37	3180478.88			
25	1809780.61	3180473.65			
26	1809772.46	3180470.16			
27	1809771.03	3180476.42			
28	1809769.98	3180480.46			
29	1809769.63	3180481.78			
30	1809749.97	3180477.06			
31	1809742.70	3180508.25			
32	1809739.96	3180520.22			
33	1809735.64	3180538.92			
34	1809733.43	3180548.28			
35	1809731.93	3180555.03			
36	1809724.88	3180585.44			
37	1809722.67	3180595.11			
38	1809722.58	3180595.09			
39	1809719.78	3180607.21			
40	1809716.77	3180620.35			
41	1809715.03	3180628.02			
42	1809713.88	3180632.90			
43	1809711.27	3180644.35			
44	1809737.28	3180652.28			
45	1809745.27	3180654.71			
46	1809756.78	3180658.25			
47	1809768.32	3180661.74			
48	1809779.83	3180665.24			
49	1809791.38	3180668.69			
50	1809802.77	3180672.18			
51	1809814.38	3180675.64			

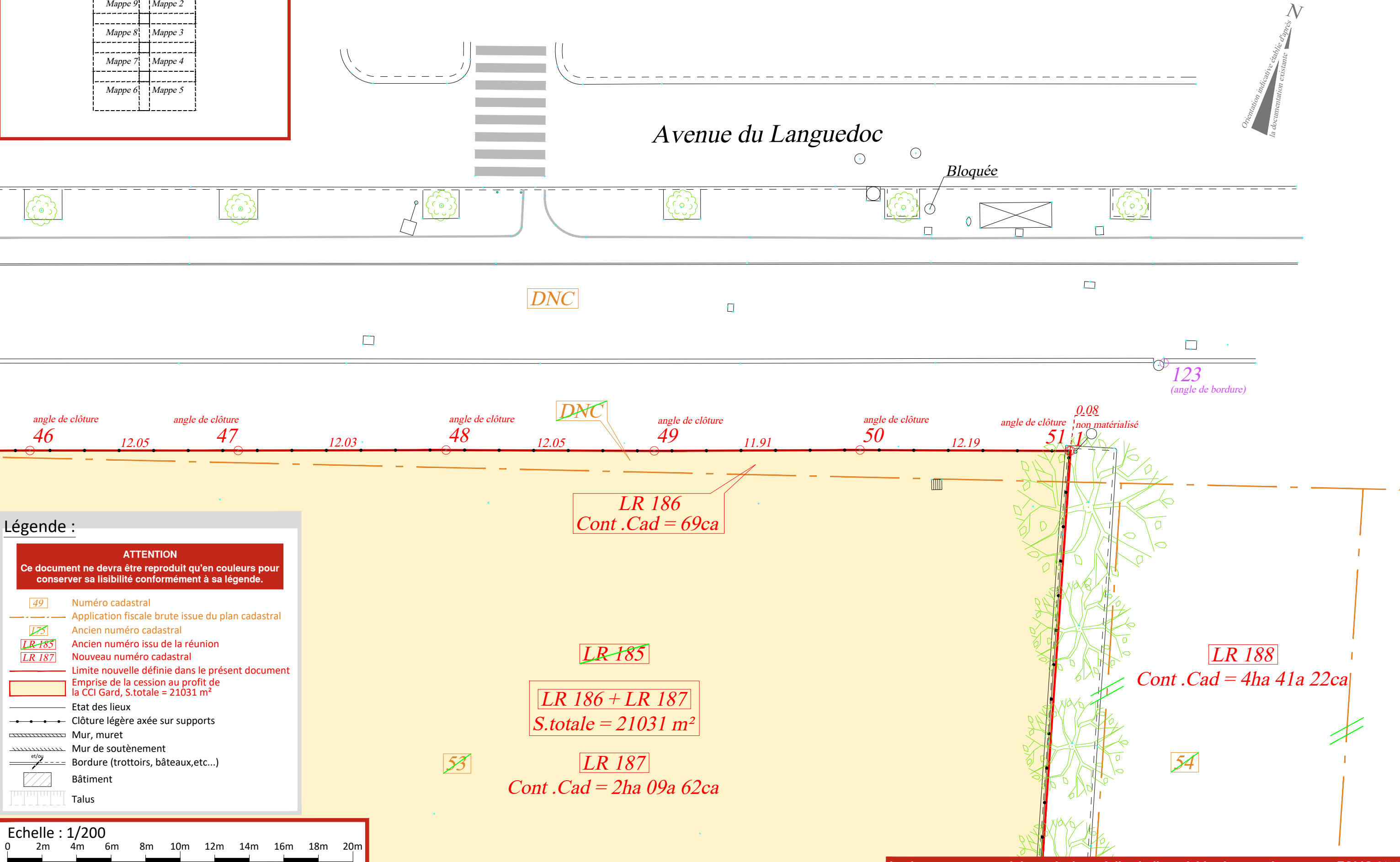


PLAN DESCRIPTIF DE PROPRIETE - MAPPE 1

N° dossier : 21200N-103

Situation des mappes

Mappe 10	Mappe 1
Mappe 9	Mappe 2
Mappe 8	Mappe 3
Mappe 7	Mappe 4
Mappe 6	Mappe 5



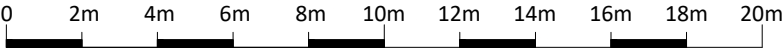
Légende :

ATTENTION

Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

- 49** Numéro cadastral
- Application fiscale brute issue du plan cadastral**
- 175** Ancien numéro cadastral
- LR 185** Ancien numéro issu de la réunion
- LR 187** Nouveau numéro cadastral
- Limite nouvelle définie dans le présent document**
- Emprise de la cession au profit de la CCI Gard, S.totale = 21031 m²**
- Etat des lieux**
- Clôture légère axée sur supports**
- Mur, muret**
- Mur de soutènement**
- Bordure (trottoirs, bateaux, etc...)**
- Bâtiment**
- Talus**

Echelle : 1/200



PLAN DESCRIPTIF DE PROPRIETE - MAPPE 2
N° dossier : 21200N-103

Légende :

ATTENTION

Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour
conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

- 49 Numéro cadastral
- Application fiscale brute issue du plan cadastral
- 125 Ancien numéro cadastral
- LR 185 Ancien numéro issu de la réunion
- LR 187 Nouveau numéro cadastral
- Limite nouvelle définie dans le présent document
- Emprise de la cession au profit de la CCI Gard, S.totale = 21031 m²
- Etat des lieux
- Clôture légère axée sur supports
- Mur, muret
- Mur de soutènement
- Bordure (trottoirs, bateaux,etc...)
- Bâtiment
- Talus

Situation des mappes

Mappe 10	Mappe 1
Mappe 9	Mappe 2
Mappe 8	Mappe 3
Mappe 7	Mappe 4
Mappe 6	Mappe 5



53

54

LR 185

LR 186 + LR 187
S.totale = 21031 m²

LR 187

Cont .Cad = 2ha 09a 62ca

LR 188

Cont .Cad = 4ha 41a 22ca

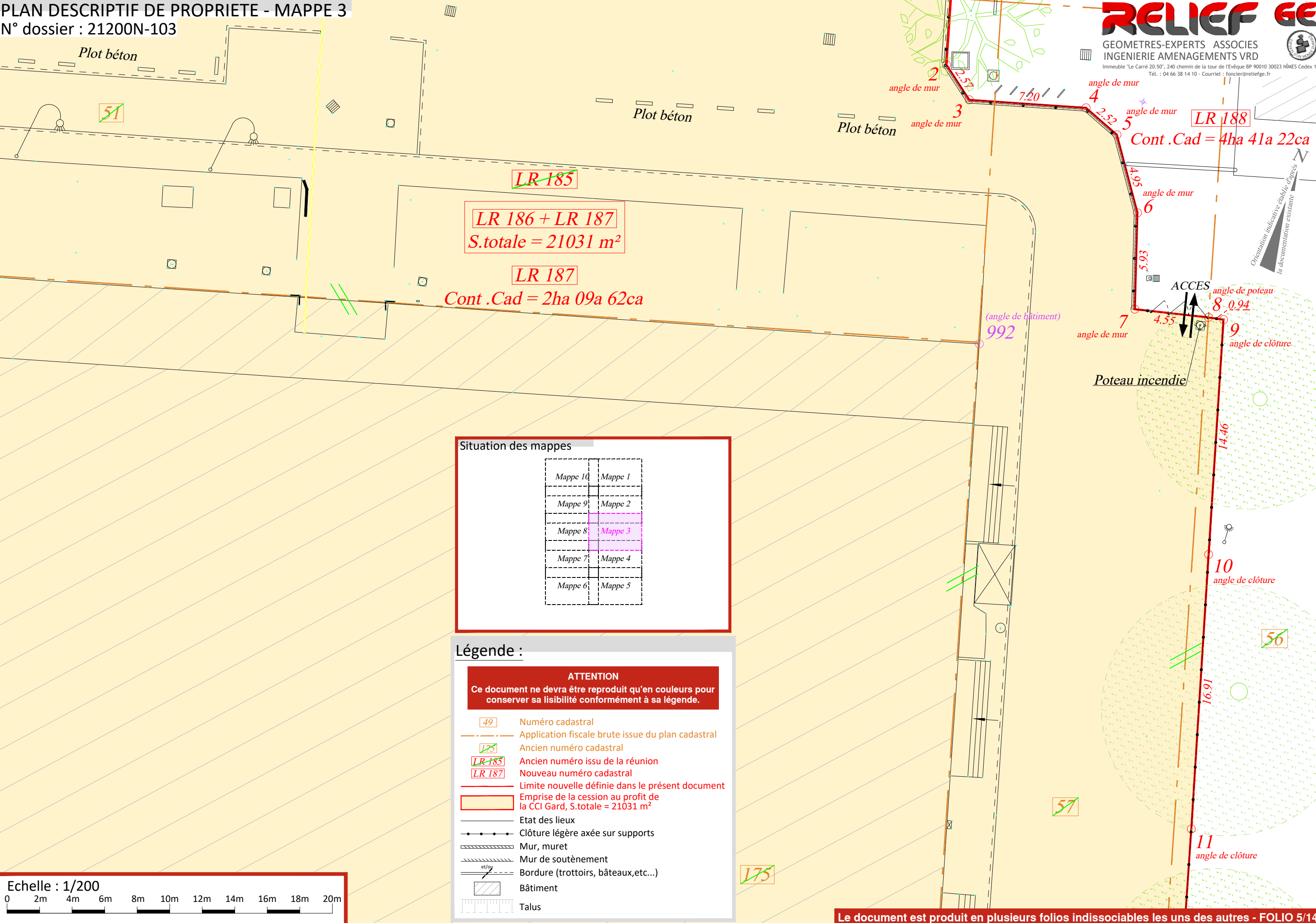
Plot béton

Plot béton

Plot béton

Echelle : 1/200

0 2m 4m 6m 8m 10m 12m 14m 16m 18m 20m



X:\travaux topo\trav\2000\2021\21200-00 MARCHÉ\21200N-103 PARC DES EXPOS\DESCRIPTIF\21200N-103-DESCRIPTIF.dwg

Légende :

ATTENTION

Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

49

Numéro cadastral

Application fiscale brute issue du plan cadastral

175

Ancien numéro cadastral

LR 185

Ancien numéro issu de la réunion

LR 187

Nouveau numéro cadastral

Limite nouvelle définie dans le présent document

Emprise de la cession au profit de la CCI Gard, S.totale = 21031 m²

Etat des lieux

Clôture légère axée sur supports

Mur, muret

Mur de soutènement

et/ou

Bordure (trottoirs, bateaux,etc...)

Bâtiment

Talus

Situation des mappes

Mappe 10	Mappe 1
Mappe 9	Mappe 2
Mappe 8	Mappe 3
Mappe 7	Mappe 4
Mappe 6	Mappe 5



175

LR 185

LR 186 + LR 187

S.totale = 21031 m²

LR 187

Cont .Cad = 2ha 09a 62ca

57

11

angle de clôture

12.03

12

angle de clôture

56

LR 188

Cont .Cad = 4ha 41a 22ca

angle de poteau

13

ACCES

4.21

14

angle de poteau

7.91

15

angle de clôture

lot béton

Plot béton

Plot béton

Echelle : 1/200

0 2m 4m 6m 8m 10m 12m 14m 16m 18m 20m

PLAN DESCRIPTIF DE PROPRIETE - MAPPE 5

N° dossier : 21200N-103

Légende :

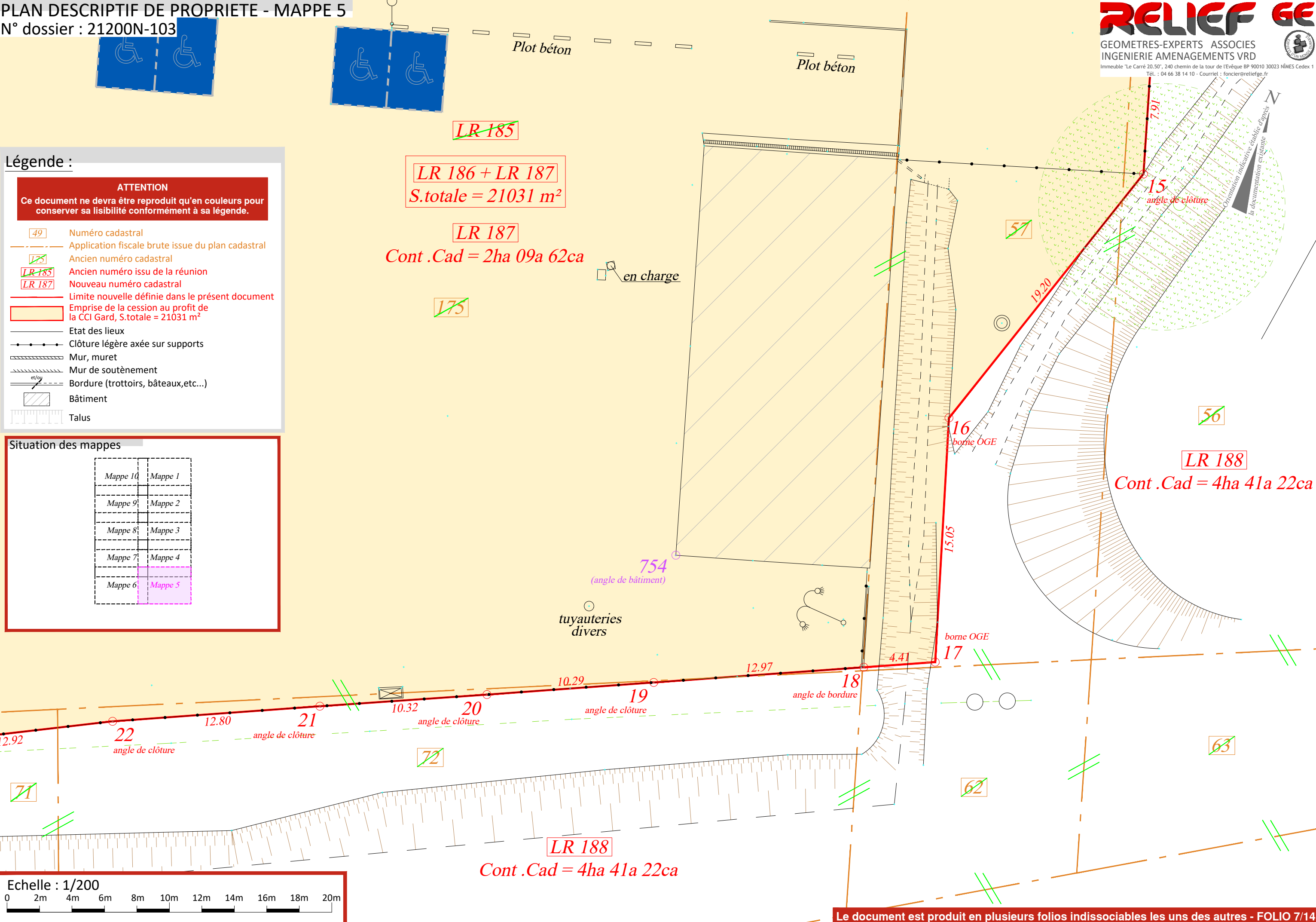
ATTENTION

Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

- 49 Numéro cadastral
- Application fiscale brute issue du plan cadastral
- 175 Ancien numéro cadastral
- LR 185 Ancien numéro issu de la réunion
- LR 187 Nouveau numéro cadastral
- Limite nouvelle définie dans le présent document
- Emprise de la cession au profit de la CCI Gard, S.totale = 21031 m²
- Etat des lieux
- Clôture légère axée sur supports
- Mur, muret
- Mur de soutènement
- Bordure (trottoirs, bateaux, etc...)
- Bâtiment
- Talus

Situation des mappes

Mappe 10	Mappe 1
Mappe 9	Mappe 2
Mappe 8	Mappe 3
Mappe 7	Mappe 4
Mappe 6	Mappe 5



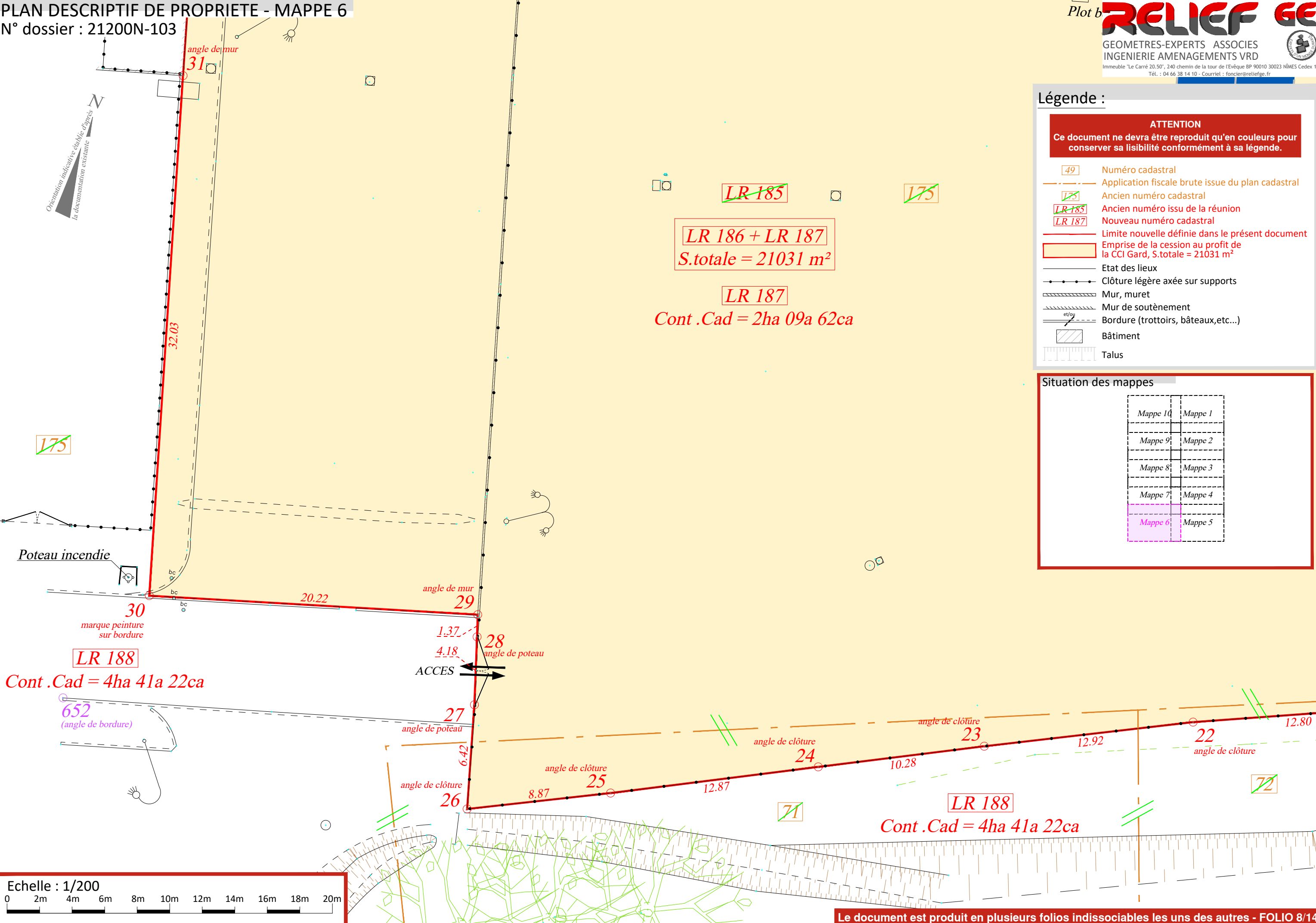
Légende :

ATTENTION
Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

- 49 Numéro cadastral
- Application fiscale brute issue du plan cadastral
- 175 Ancien numéro cadastral
- LR 185 Ancien numéro issu de la réunion
- LR 187 Nouveau numéro cadastral
- Limite nouvelle définie dans le présent document
- Emprise de la cession au profit de la CCI Gard, S.totale = 21031 m²
- Etat des lieux
- Clôture légère axée sur supports
- Mur, muret
- Mur de soutènement
- Bordure (trottoirs, bateaux, etc...)
- Bâtiment
- Talus

Situation des cartes

Mappe 10	Mappe 1
Mappe 9	Mappe 2
Mappe 8	Mappe 3
Mappe 7	Mappe 4
Mappe 6	Mappe 5



PLAN DESCRIPTIF DE PROPRIETE - MAPPE 7
N° dossier : 21200N-103

Situation des mappes

Mappe 10	Mappe 1
Mappe 9	Mappe 2
Mappe 8	Mappe 3
Mappe 7	Mappe 4
Mappe 6	Mappe 5

Légende :

ATTENTION

Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour
conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

- 49 Numéro cadastral
- Application fiscale brute issue du plan cadastral
- 175 Ancien numéro cadastral
- LR 185 Ancien numéro issu de la réunion
- LR 187 Nouveau numéro cadastral
- Limite nouvelle définie dans le présent document
- Emprise de la cession au profit de la CCI Gard, S.totale = 21031 m²
- Etat des lieux
- Clôture légère axée sur supports
- Mur, muret
- Mur de soutènement
- Bordure (trottoirs, bateaux,etc...)
- Bâtiment
- Talus

LR 188
Cont.Cad = 4ha 41a 22ca

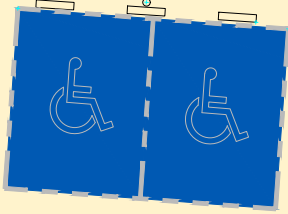
bloqué

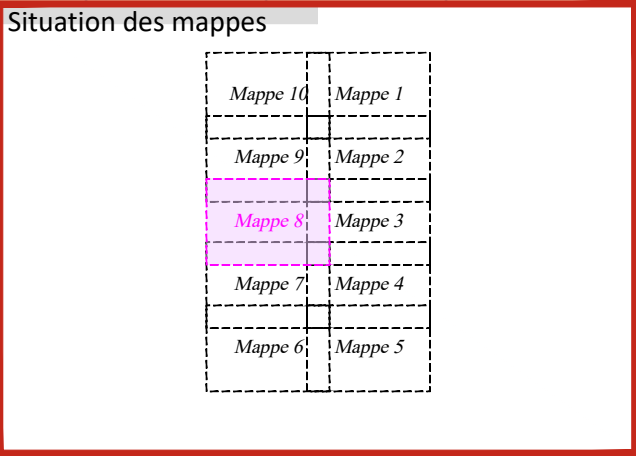
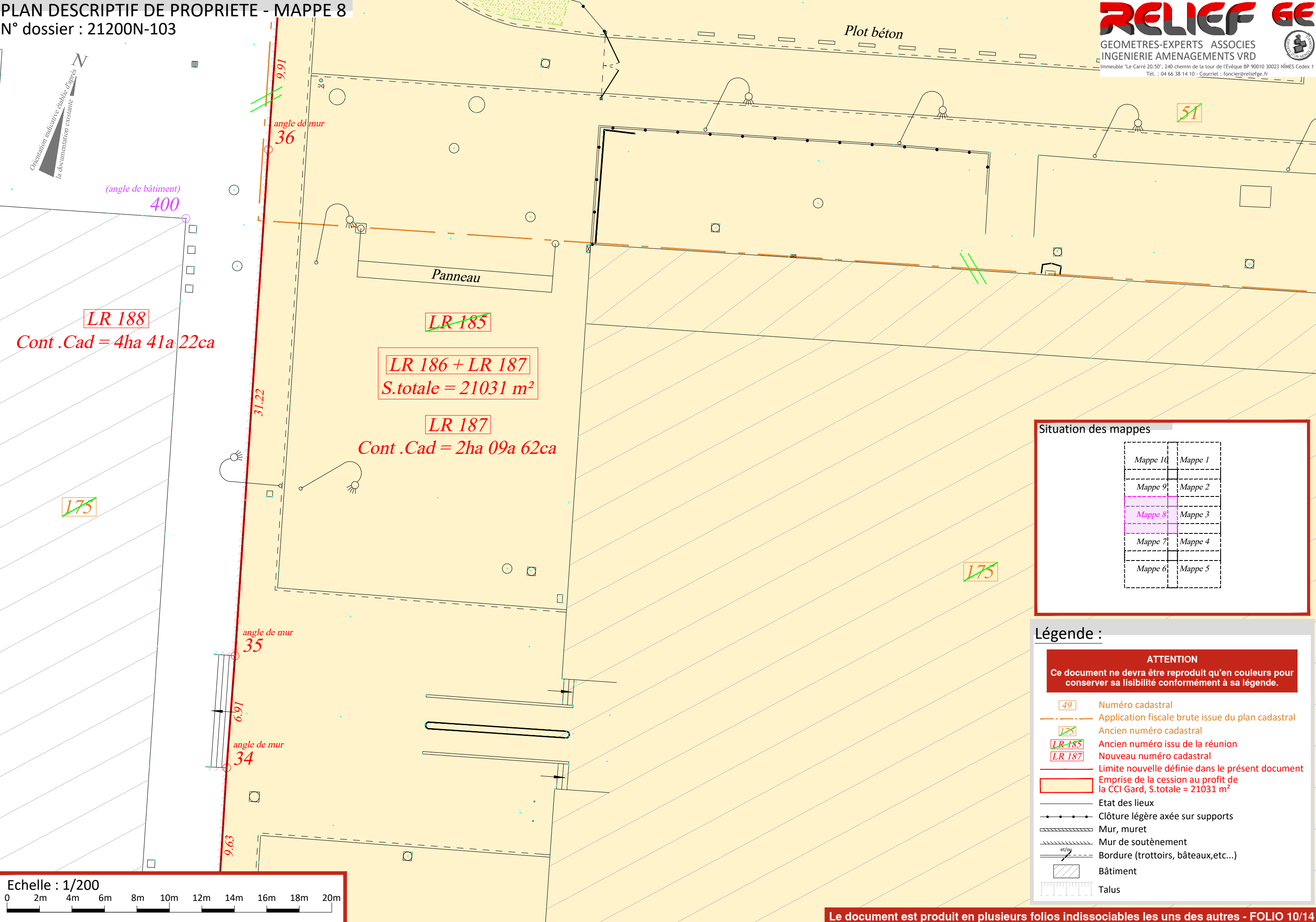
Plot béton

LR 185
LR 186 + LR 187
S.totale = 21031 m²

LR 187
Cont.Cad = 2ha 09a 62ca

Plot béton

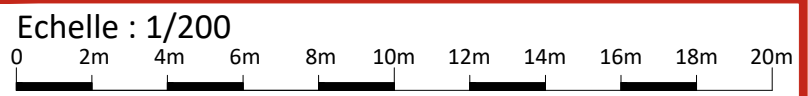




Légende :

ATTENTION
Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

- 49 Numéro cadastral
- Application fiscale brute issue du plan cadastral
- 175 Ancien numéro cadastral
- LR 185 Ancien numéro issu de la réunion
- LR 187 Nouveau numéro cadastral
- Limite nouvelle définie dans le présent document
- Emprise de la cession au profit de la CCI Gard, S.totale = 21031 m²
- Etat des lieux
- Clôture légère axée sur supports
- Mur, muret
- Mur de soutènement
- Bordure (trottoirs, bâteaux,etc...)
- Bâtiment
- Talus



PLAN DESCRIPTIF DE PROPRIETE - MAPPE 9
N° dossier : 21200N-103

Légende :

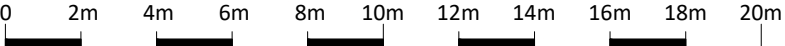
ATTENTION
Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour
conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

- 49 Numéro cadastral
- Application fiscale brute issue du plan cadastral
- 175 Ancien numéro cadastral
- LR 185 Ancien numéro issu de la réunion
- LR 187 Nouveau numéro cadastral
- Limite nouvelle définie dans le présent document
- Emprise de la cession au profit de la CCI Gard, S.totale = 21031 m²
- Etat des lieux
- Clôture légère axée sur supports
- Mur, muret
- Mur de soutènement
- Bordure (trottoirs, bateaux,etc...)
- Bâtiment
- Talus

Situation des mappes

Mappe 10	Mappe 1
Mappe 9	Mappe 2
Mappe 8	Mappe 3
Mappe 7	Mappe 4
Mappe 6	Mappe 5

Echelle : 1/200



X:\travaux topo\trav\2000\2021\21200-00 MARCHÉ\21200N-103 PARC DES EXPOS\DESCRIPTIF\21200N-103-DESCRIPTIF.dwg

PLAN DESCRIPTIF DE PROPRIETE - MAPPE 10
N° dossier : 21200N-103

Situation des mappes

Mappe 10	Mappe 1
Mappe 9	Mappe 2
Mappe 8	Mappe 3
Mappe 7	Mappe 4
Mappe 6	Mappe 5

Echelle : 1/200

0 2m 4m 6m 8m 10m 12m 14m 16m 18m 20m



Avenue du Languedoc

LR 188
Cont .Cad = 4ha 41a 22ca

marque peinture
sur bordure

43

27.19

angle de clôture

44

8.36

angle de clôture

45

12.05

angle de clôture

46

12.05

angle de clôture

47

DNC

DNC

LR 186
Cont .Cad = 69ca

ACCES

LR 185

LR 186 + LR 187
S.totale = 21031 m²

LR 187

Cont .Cad = 2ha 09a 62ca

178

angle de bordure

42

11.75

5.01

angle de bordure

41

angle de bordure

40

7.87

30

29

53

Légende :

ATTENTION

Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour
conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

49

Numéro cadastral

175

Application fiscale brute issue du plan cadastral

LR 185

Ancien numéro cadastral

LR 187

Ancien numéro issu de la réunion

LR 187

Nouveau numéro cadastral

— Limite nouvelle définie dans le présent document

Emprise de la cession au profit de
la CCI Gard, S.totale = 21031 m²

— Etat des lieux

— Clôture légère axée sur supports

— Mur, muret

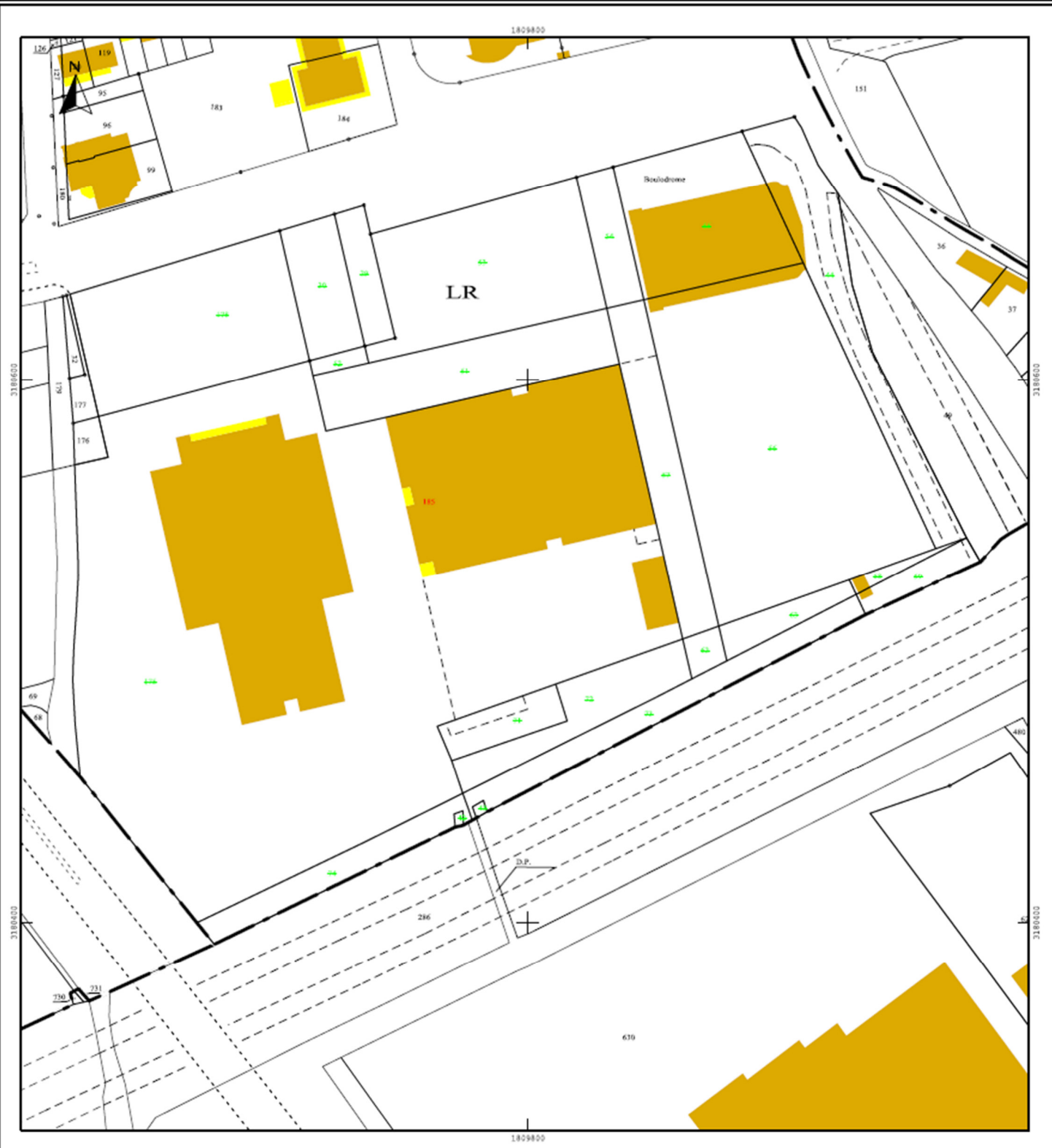
— Mur de soutènement

— Bordure (trottoirs, bâteaux,etc...)

— Bâtiment

— Talus

Commune : NIMES (189)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : LR Feuille(s) : 000 LR 01 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 23/12/2024 Support numérique : -----
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 17925 J Document vérifié et numéroté le 23/12/2024 ASDIF de NIMES Par Sonia JOUCLA Inspectrice du PTGC Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à ----- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la mise 6463. A -----, le -----	D'après le document d'arpentage dressé Par VINCENT BALP (2) Réf. : 21200 MARCHE Le 19/11/2024
PTGC NIMES 67 Rue Salomon Reinach 30032 NIMES Cedex 1 Téléphone : 04.66.87.60.60 sdif30.ptgc@dgif.finances.gouv.fr	(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...). (3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...).	



Article 4 : Mesures permettant le rétablissement des limites

Définition littérale des points d'appuis :
123(angle de bordure) - 294(angle de bordure) - 400(angle de bâtiment) - 555(angle de bâtiment) - 652(angle de bordure) - 754(angle de bâtiment) - 992(angle de bâtiment).

Le plan du présent procès-verbal permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets définis ci-dessus.

Tableau des coordonnées dans le système légal en vigueur (RGF93, zoneCC) destinées à définir les limites et permettre leur rétablissement ultérieur

Points de limite			Points de limite		
MATRICULE	X	Y	MATRICULE	X	Y
1	1809814.45	3180675.66	27	1809771.03	3180476.42
2	1809826.79	3180621.71	28	1809769.98	3180480.46
3	1809828.75	3180620.05	29	1809769.63	3180481.78
4	1809835.77	3180621.65	30	1809749.97	3180477.06
5	1809838.07	3180620.61	31	1809742.70	3180508.25
6	1809840.66	3180616.39	32	1809739.96	3180520.22
7	1809842.22	3180610.68	33	1809735.64	3180538.92
8	1809846.69	3180611.50	34	1809733.43	3180548.28
9	1809847.62	3180611.64	35	1809731.93	3180555.03
10	1809850.92	3180597.56	36	1809724.88	3180585.44
11	1809854.79	3180581.09	37	1809722.67	3180595.11
12	1809857.48	3180569.37	38	1809722.58	3180595.09
13	1809861.92	3180550.60	39	1809719.78	3180607.21
14	1809862.87	3180546.50	40	1809716.77	3180620.35
15	1809864.65	3180538.79	41	1809715.03	3180628.02
16	1809857.53	3180520.96	42	1809713.88	3180632.90
17	1809861.06	3180506.33	43	1809711.27	3180644.35
18	1809856.95	3180504.75	44	1809737.28	3180652.28
19	1809844.83	3180500.11	45	1809745.27	3180654.71
20	1809835.22	3180496.43	46	1809756.78	3180658.25
21	1809825.57	3180492.76	47	1809768.32	3180661.74
22	1809813.62	3180488.18	48	1809779.83	3180665.24
23	1809801.77	3180483.05	49	1809791.38	3180668.69
24	1809792.37	3180478.88	50	1809802.77	3180672.18
25	1809780.61	3180473.65	51	1809814.38	3180675.64
26	1809772.46	3180470.16			

Points d'appui		
MATRICULE	X	Y
123	1809818.17	3180682.10
294	1809708.48	3180655.42
400	1809721.24	3180579.92
555	1809734.80	3180521.22
652	1809746.71	3180469.51
754	1809843.87	3180508.00
992	1809833.68	3180605.87

Article 5 : Servitudes

L'existence réelle d'une servitude conventionnelle n'est acquise que si elle a été créée par un acte authentique.

5.1 Rappel des servitudes existantes

Aucune servitude n'a été portée à notre connaissance.

5.2 Servitudes à créer

L'inventaire des réseaux éventuels existants n’ayant pu être établi préalablement à la présente division foncière, il est précisé que tous ces éventuels réseaux sont à considérer comme en servitudes en fonds servant ou fonds dominant selon leur utilité.

Article 6 : Observations complémentaires

Néant

Article 7 : Publication

Enregistrement dans le portail Géofoncier www.geofoncier.fr :

Les parties ont pris connaissance de l'enregistrement du présent procès-verbal dans la base de données GEOFONCIER, tenue par le Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, suivant les dispositions de l'article 56 du décret n°96-478 du 31 mai 1996 modifié portant règlement de la profession de géomètre-expert et code des devoirs professionnels. Cet enregistrement comprend la géolocalisation du dossier, les références du dossier, la dématérialisation du présent procès-verbal, y compris sa partie graphique (plan et/ou croquis), la production du RFU (référentiel foncier unifié). Conformément à l'article 52 dudit décret, ces documents seront communiqués à tout géomètre-expert qui en ferait la demande.

Production du RFU : Article 70 du règlement intérieur de l'Ordre des géomètres-experts

Géoréférencement des travaux fonciers : Au terme de la procédure, il sera procédé à la production du RFU (Référentiel Foncier Unifié) en coordonnées géoréférencées dans le système légal en vigueur (RGF93, zone CC44), afin de permettre la visualisation des limites de propriété dans le portail www.geofoncier.fr

Le Géomètre-Expert soussigné